

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
A l'Office de Publicité Départementale et
Étrangère, HAVAS-LAFFITE-BULLIER et C^{ie},
rue de la Banque, 20, et à la Publicité Dépar-
tementale, Isid. FONTAINE, rue de Trévise, 22.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.
7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 27 — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 02 minutes soir, Mixte.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — matin, Omnibus.
6 — 23 — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
3 heures 02 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Voici la traduction que donne la correspondance Havas, de l'allocution prononcée par N. S. P. le pape Pie IX, dans le consistoire secret du 18 mars 1861.

Vénérables frères, depuis longtemps, vénérables frères, nous voyons par quel malheureux conflit entre la vérité et l'erreur, la vertu et le vice, la société civile est agitée, surtout à notre malheureuse époque. Car les uns d'une part défendent ce qu'il leur plaît d'appeler la civilisation moderne, les autres au contraire combattent pour les droits de la justice et ceux de notre très-sainte religion. Les premiers demandent que le pontife romain se réconcilie et compose avec le progrès, avec le libéralisme comme ils l'appellent et la civilisation moderne. Les seconds, à bon droit, veulent que les principes inébranlables et immobiles de la justice éternelle soient conservés inviolables et dans toute leur intégrité, que la force très-salubre de notre divine religion soit conservée toute entière; c'est elle qui exalte la gloire de Dieu et apporte les remèdes efficaces à tant de maux dont le genre humain est affligé; c'est là la véritable et unique règle, c'est en la suivant que les enfants des hommes, après avoir dans cette vie mortelle eu toutes les vertus, arrivent au port de la bienheureuse éternité. Mais les patrons de la civilisation de nos jours ne partagent point cette opinion, bien qu'ils affirment être les véritables et sincères amis de la religion. Et nous, nous voudrions ajouter foi à leurs paroles, si les tristes et déplorables faits qui tous les jours se déroulent sous les yeux de tous, ne prouvaient hautement le contraire. Il n'est sur cette terre qu'une vraie et sainte religion, faite et instituée par Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même; mère féconde et nourrice de toutes les vertus, ennemie acharnée des vices, libératrice des âmes, conduisant à la véritable félicité dont elle indique le chemin, elle s'appelle la religion catholique, apostolique, romaine. Mais que penser de ceux qui vivent en dehors de cette arche de salut? Nous l'avons déjà

déclaré dans notre allocution consistoriale du 9 décembre 1854, et nous confirmons ici ce que nous avons dit à ce sujet. Déjà nous avons demandé à ceux qui nous excitent à prendre pour le bien de la religion la main que nous tend la civilisation moderne, si les faits sont tels qu'ils puissent engager le vicaire du Christ sur la terre, lui qui a reçu mission de sauvegarder la pureté de sa doctrine céleste, et de nourrir les agneaux et les brebis de cette même doctrine et de les y confirmer, à faire alliance sans grave danger pour sa conscience et sans très-grand scandale pour tous avec la société moderne dont l'œuvre a produit tant de maux que l'on ne peut assez déplorer et qui a promulgué tant de principes, d'opinions détestables et d'erreurs absolument opposés à la doctrine de la religion catholique.

Parmi les faits qui se sont produits, personne n'ignore comment les conventions elles-mêmes les plus solennelles entre le siège apostolique et les souverains sont entièrement déchirées, comme cela est arrivé à Naples. Dans cette assemblée où vous êtes réunis en très-grand nombre, vénérables frères, nous nous plaignons encore et encore de cet état de choses et nous réclamons contre lui de toutes nos forces, comme déjà nous avons protesté contre de semblables attentats et de semblables violations.

Cette civilisation moderne, tout en favorisant dans quelques endroits le culte catholique, ne ferme pas les emplois publics aux infidèles eux-mêmes; elle interdit les écoles catholiques à leurs enfants, elle s'irrite contre les familles religieuses, contre les institutions fondées pour diriger les écoles catholiques, contre beaucoup d'ecclésiastiques de tous grades, hommes insignes par leur haute dignité, dont plusieurs passent misérablement leur vie dans l'exil ou dans les fers et aussi contre les laïques pieux, qui, dévoués à nous et à ce Saint-Siège, défendent chaudement la cause de la Religion et de la Justice. Cette civilisation qui donne des subsides aux institutions et aux personnes catholiques spolie l'église catholique de ses plus justes et de ses plus légitimes possessions; elle applique tous ses soins et toutes ses études à diminuer l'efficacité salutaire

de l'Eglise. Tandis qu'elle laisse toute liberté à ces écrits et à ces paroles qui combattent l'église elle-même et tous ceux qui lui sont dévoués de cœur et nourrit la licence; en même temps elle se montre très-prudente et très-moderée à réprimander et réprimer les violences commises contre ceux qui publient de bons écrits, elle garde toute sa sévérité pour ceux-ci, lorsqu'elle juge qu'ils ont dépassé même de peu les bornes de la modération.

Dans ces circonstances, le pontife romain peut-il jamais tendre à la civilisation une main amie et s'unir avec elle par un pacte d'alliance et de concorde? Il faut rendre aux mots leur véritable signification, et le Saint-Siège sera toujours fidèle à ses principes. Toujours il a été le patron et le protecteur de la véritable civilisation, et tous les monuments de l'histoire témoignent et prouvent éloquentement qu'à toutes les époques il a porté, jusqu'aux terres les plus reculées et les plus sauvages de l'univers, la véritable humanité de mœurs, la véritable sagesse et la véritable discipline. Mais comme sous le nom de civilisation, on veut entendre un système dont le but est de débilitier et même de détruire l'église du Christ, jamais, certes, le Saint-Siège et le pontife romain ne pourront s'accorder avec ce mode de civilisation. Car, comme le dit très-sagement l'apôtre: *quæ enim participatio cum iniquitate aut quæ societas lucis ad tenebras? quæ autem conventio Christi ad Belial?* (Ep. II ad Corinthios).

Quelle est donc la probité des perturbateurs et de ces patrons de la sédition, lorsqu'ils élèvent la voix pour exagérer les efforts en vain tentés par eux pour s'allier avec le pontife romain! Lui qui tire toute sa force des principes de l'éternelle justice, par quel pacte pourrait-il jamais abandonner sa cause, pour que la très-sainte foi soit affaiblie et que l'Italie vienne à tomber dans le malheur de perdre sa splendeur et sa gloire qui depuis onze siècles resplendit sur elle du centre et du siège de la vérité catholique? Et l'on ne peut pas objecter que le Saint-Siège a fermé l'oreille aux demandes de ceux qui ont manifesté le désir d'une administration civile plus libérale. Sans chercher un exemple

FEUILLETON

LES COUREURS D'AVENTURES.

L'AVENTURIER.

QUATRIÈME PARTIE.

(Suite.)

Pendant son enfance, le fils de dona Jacinta donnait le nom de père à Georges Barzien; mais depuis la mort de la comtesse, depuis qu'il l'avait vu se conduire lâchement à San-Amaro, il ne l'appelait plus que *senhor* (monsieur).

— Comment donc, impossible?... reprit Georges en souriant non sans efforts. La rivière serait-elle débordée? Les chemins seraient-ils impraticables?

— Les eaux sont basses et les chemins excellents, monsieur.

— Auriez-vous par hasard besoin de mes services? Je suis tout entier à votre disposition, mon cher fils.

— Vous resterez ici jusqu'à ce qu'Olyntha vous reconnaisse pour son père!... Vous me le promettez; c'est convenu!...

— Mais...

— C'est convenu, monsieur!... répéta Braz avec une fermeté menaçante.

Georges Barzien, prisonnier, parut faire contre mauvaise fortune bon cœur. Il dormit mal. Nuit et jour, il combinait des projets d'évasion.

A quelque temps de là, une petite négresse vint apporter à Olyntha un léger paquet de broderies et d'étoffes de la part de sa marraine dona Mercedem, la seule personne du pays avec laquelle la jeune fille entretenait des relations amicales. L'air mystérieux que prit la négresse fut cause qu'Olyntha l'emmena dans sa chambre la plus retirée.

L'enfant esclave dit alors, non sans effroi.

— Il y a une lettre d'un cavalier français.

— Attends ici, et sois sans craintes, dit Olyntha tremblante à son tour.

Elle rompit le cachet, lut le nom de Paul d'Herbilliers et, frémissante, parcourut les premières lignes.

Puis sa mortelle pâleur s'accrut encore.

Dès les premières lignes, elle venait d'apprendre que dom Rodolfo son père n'était plus, il avait succombé le soir même du crime.

La petite négresse comprit que la lettre contenait une nouvelle douloureuse; sa frayeur augmenta; elle eût voulu s'évader et reprendre en courant le chemin de Sant-Amaro, mais la chambre était fermée à clef. Blottie dans un coin, immobile, respirant à peine, elle levait ses grands yeux noirs sur la pâle jeune fille, qui reprit

dix fois la lettre et dix fois n'eut pas la force d'en poursuivre la lecture.

« Des amis sûrs et dévoués viennent à votre secours, Mademoiselle, écrivait Paul; Albert Roland et moi sommes au Brésil pour vous soustraire aux mauvais traitements de votre frère et de votre faux père. Mais une prudence extrême est nécessaire. Jusqu'ici je n'ai fait que recueillir des renseignements, étudier les ressources du pays et m'approprier à tout événement. Je dois procéder à coup sûr, soit par adresse, soit en invoquant l'appui des lois... »

Dès l'arrivée à Rio-de-Janeiro de la corvette la *Diane*, Paul avait pris passage sur un caboteur; il se trouvait à Bahia depuis un mois environ, quand Olyntha reçut sa lettre. Paul attendait la *Diane* d'un jour à l'autre. La veille, après s'être bien informé de la réputation de dona Mercedem, il lui avait rendu une visite dans laquelle il déploya beaucoup de tact et d'adresse; mais convaincu bientôt de la loyauté de la vieille dame, il s'était exprimé ouvertement. Il lui avait dévoilé l'objet de son voyage.

Il apprit avec joie que dona Mercedem n'était point sans rapports avec les quatre esclaves que Braz faisait chercher encore; elle savait donc la vérité; elle se souvenait fort bien d'avoir été étonnée de ne pas retrouver dom Rodolfo, comte de Moëlho, semblable à lui-même, quand, après deux ans d'absence, il était revenu de Mozambique.

ailleurs, parlons de notre époque malheureuse. Là en effet où jamais l'Italie n'a obtenu de ses princes légitimes des institutions plus libérales, dans notre âme paternelle nous avons désiré pour nos enfants une administration civile, et nous avons accordé toutes les concessions possibles; elles n'ont été limitées que par les lois les plus ordinaires de la prudence, afin que le présent que notre cœur paternel faisait à nos enfants ne pût être infecté de poison par l'œuvre des hommes pervers. Mais que s'est-il alors passé? Une effroyable licence a été le résultat de nos concessions, et les chambres où s'étaient réunis les ministres et les députés ont été rougies de sang humain répandu par une main impie.

Si dans ces temps récents des conseils, au sujet de l'administration civile, nous ont été donnés, vous n'ignorez pas, vénérables frères, que nous les avons acceptés en exceptant toutefois et rejetant ce qui n'était pas du ressort de l'administration civile, mais qui tendait à ce que nous donnassions notre sanction à la partie de sa spoliation déjà consommée.

Au reste, pourquoi parler des conseils bien reçus et de nos sincères promesses de les mettre à exécution, alors que les fauteurs des usurpations proclament hautement que ce qu'ils veulent ce ne sont pas des réformes mais bien la révolte absolue et toute séparation du souverain légitime? Voilà bien les véritables auteurs et fauteurs des crimes, ceux qui remplissaient tout de leurs clameurs et non pas le peuple; c'est bien d'eux que l'on peut dire ce que le vénérable Bède disait des pharisiens et des scribes ennemis du Christ: *Non hæc aliquis de turbâ sed pharisæi calomniabuntur et scribæ sicut evangelistæ testantur.* Mais l'attaque au pontificat romain ne tend pas seulement à ce que le Saint-Siège et le pontife romain soient entièrement dépossédés de leur pouvoir temporel légitime, elle tend encore à ce que la vertu salutaire de la religion catholique soit affaiblie et, si cela était jamais possible, disparaisse même complètement; elle s'en prend par cela même à l'œuvre de Dieu, au fruit de la Rédemption et à cette très sainte foi, notre plus pieux héritage qui découle pour nous de l'ineffable sacrifice consommé sur le Golgotha; la vérité de cette assertion est surabondamment démontrée, tant par les faits déjà consommés, que par ceux qui se passent journellement. En Italie, que de diocèses vengés de leurs évêques par suite d'empêchements apportés, à l'applaudissement des patrons de la civilisation moderne, qui laissent tant de populations chrétiennes sans pasteurs et qui s'emparent de leurs biens pour les consacrer à de mauvais usages! Que de prélats gémissent dans l'exil! combien d'apostats (nous le proclamons à la douleur extrême de notre cœur!) combien d'apostats qui parlent non point au nom de Dieu, mais au nom de Satan et, se fiant à l'impunité à eux acquise par un fatal système de gouvernement troublent les consciences, poussent les faibles au péché, endurent dans ces honteuses doctrines ceux qui sont malheureusement tombés et s'efforcent de déchirer le vêtement du Christ, ne redoutant nullement de proposer et de conseiller les Eglises nationales, comme on les appelle, et autres impiétés du même genre! Après avoir ainsi insulté à la Religion qu'ils invitent hypocritement à pactiser avec la civilisation moderne, il n'hésitent pas, avec

la même hypocrisie, à nous exhorter à nous réconcilier avec l'Italie. Alors que, dépouillés presque entièrement de toute notre souveraineté temporelle, nous ne soutenons la très-grave position de pontife et de souverain qu'à l'aide des pieuses largesses des enfants de l'Eglise catholique qui nous sont tous les jours envoyées avec amour, alors que gratuitement nous sommes devenus, par leur œuvre, des objets d'envie et de haine pour ceux qui nous demandent de la conciliation, ils voudraient encore que nous déclarassions hautement céder comme libre propriété des usurpateurs les provinces usurpées de notre domaine pontifical!

Dans leur audace inouïe ils vont jusqu'à vouloir que le siège apostolique, qui fut, qui sera toujours le rempart de la vérité et de la justice, sanctionne le principe qu'une chose injustement et violemment dérobée peut être tranquillement et honnêtement possédée et détenue par l'agresseur inique et que l'on établisse le principe faux que l'injustice heureuse ne porte aucun préjudice à la sainteté du droit. Une telle prétention est contraire à ces solennelles expressions par lesquelles il vient d'être déclaré tout à l'heure, dans le grand et illustre Sénat, que le Pontife romain est surtout le représentant de la force morale dans la société humaine. Il en résulte qu'il ne saurait, en aucune façon, souscrire à cette spoliation de vandales sans violer la base de la discipline morale dont il est reconnu pour elle le premier symbole et la première image.

Il est nécessaire que quiconque trompé par l'erreur ou frappé par la crainte veut donner des conseils conformes aux vues injustes des perturbateurs de la société civile, il est nécessaire, surtout à notre époque, qu'il se persuade bien que ces perturbateurs ne seront jamais contents à moins de voir disparaître tout principe d'autorité, tout frein de religion et toute règle de droit et de justice. Ces agents subversifs, pour le malheur de la société civile, sont déjà parvenus, tant par la parole que par les écrits, à pervertir les esprits des hommes, à débiliter le sens moral, à effacer l'horreur de l'injustice. Ils font tous leurs efforts pour persuader à tous que le droit invoqué par les honnêtes gens n'est autre chose qu'une injuste volonté qui doit être complètement flétrie. Hélas! il n'est que trop vrai, *luxit et defluxit terra et infirmata est, defluxit orbis, infirmata est altitudo populi terræ: Et terra infecta est ab habitatoribus suis: quia transgressi sunt leges, mutaverunt jus, dissipaverunt fœdus sempiternum.* Mais au sein de cette obscurité profonde, permise par Dieu dans ses intentions qu'on ne saurait scruter, nous plaçons tout notre espoir et tournons notre confiance entière dans ce Père clément des miséricordes et ce Dieu de toute consolation qui nous console dans toutes nos tribulations. C'est lui, vénérables frères, qui répand parmi vous l'esprit de concorde et de d'humanité et qui augmentera chaque jour cet esprit, afin que, très-étroitement et unanimement liés avec nous, vous ne fassiez qu'un avec nous pour subir le sort que nous réserve la Providence en ses desseins secrets; c'est lui qui par le lien de la Charité réunit entre eux, et avec ce centre de vérité et d'unité catholique, les saints prélats de l'univers chrétien qui prêchent la doctrine de la vérité évangélique aux fidèles à eux confiés et leur montrent la route à suivre dans de telles ténèbres et annoncent aux populations la

parole sainte. C'est lui qui répand l'esprit de prières sur toutes les nations catholiques et leur inspire le sentiment de l'équité pour qu'elles puissent porter un jugement sain et droit sur les événements contemporains.

Cet admirable concours de prières dans l'univers catholique, ces preuves significatives d'amour qui nous sont prodiguées avec tant d'unanimité, et pourtant si diversement (ce que l'on trouverait difficilement dans les siècles précédents), démontrent de la manière la plus manifeste que, pour les hommes de droiture, il est nécessaire de tendre constamment vers cette chaire du bienheureux prince des apôtres, lumière de l'univers qui a toujours enseigné les dogmes de la vérité et du salut et qui ne cessera jamais, jusqu'à la consommation des siècles, d'enseigner les lois immuables de la justice éternelle. Il est si peu vrai que les populations d'Italie se soient abstenues des plus éclatants témoignages de respect et de cet amour filial pour le siège apostolique, que des centaines de milliers d'entre eux nous ont adressé les lettres les plus affectueuses non pas pour insister sur la réconciliation qui nous est réclamée, mais pour compatir à nos souffrances, à nos peines, à nos sollicitudes et pour exprimer aussi toute leur aversion pour la criminelle et sacrilège spoliation de notre souveraineté temporelle!

En cet état de choses, avant de terminer, devant Dieu et devant les hommes, nous déclarons nettement et hautement qu'il n'existe aucune raison qui doive nous amener à cette réconciliation. Toutefois, attendu que, sans en être dignes, nous-même faisons sur cette terre les fonctions de celui qui a prié pour les pécheurs, et a demandé leur pardon, nous comprenons qu'il nous faut pardonner à ceux qui nous ont haï et prié pour eux, afin qu'ils reviennent au bien avec le secours de la grâce divine et méritent ainsi la bénédiction de celui qui est ici-bas le vicaire du Christ. En conséquence, de grand cœur, nous prions pour eux et nous sommes tout disposés à leur pardonner et à les bénir aussitôt qu'ils seront revenus au bien. Toutefois, nous ne pouvons demeurer passifs, en attendant, comme des hommes qui ne prendraient aucun souci des calamités humaines; nous ne pouvons qu'être douloureusement émus et affligés et regarder comme nôtres, les maux faits à ceux qui souffrent la persécution pour la cause de la justice. Donc, pénétrés d'une profonde douleur, en priant Dieu, nous remplissons le devoir très-grave de notre apostolat suprême qui consiste à parler, enseigner et condamner tous ceux que Dieu et son Eglise enseignent et condamnent, de manière à compléter notre mission et rendre hommage à l'Evangile, exécuter le mandat de la parole que nous avons reçue de N.-S. Jésus.

Ainsi, quand on nous demande des choses injustes, nous ne pouvons pas les accorder. Si c'est un pardon, au contraire, que l'on nous demande, nous sommes tout prêts, comme nous l'avons récemment déclaré, à l'octroyer largement. — Afin de proférer cette parole de pardon d'une manière complètement digne de la Sainteté de notre titre pontifical, nous fléchissons le genou devant Dieu et tenons embrassé le drapeau triomphal de notre rédemption. Nous supplions très-humblement Jésus-Christ de nous inoculer sa charité, afin que nous pardonnions comme il a lui-même pardonné à ses ennemis avant

— Mais nous le connaissons fort peu dans le Recon-cavo, ajouta la marraine d'Olyntha; il n'avait guère fréquenté que l'engenho San-Pedro, il ne me fit jamais qu'une ou deux visites. Il habitait Bahia, et surtout son bord. — D'ailleurs, à son retour, il se plaignait de maladies africaines qui l'avaient difformé...

— Il y a eu deux comtes de Moêlho, Madame. Le véritable père d'Olyntha vient de mourir sous nos yeux, misérablement assassiné par Braz de San-Pedro!

— O mon Dieu! murmura dona Mercedem avec douleur, il a donc accompli son serment fatal!...

— L'autre, l'imposteur, est un certain Georges Barzien qui n'a jamais été marin, qui n'a jamais mis les pieds à Mozambique, qui est marié en France, et sur le compte duquel je possède les renseignements les plus détaillés.

— Ne vous pressez pas d'en faire usage!... s'écria la marraine d'Olyntha.

— Je ne veux rien précipiter, mais avant tout, il importe que M^{lle} Olyntha soit prévenue.

— Elle le sera dès demain.

Le premier service que dona Mercedem rendit à Paul fut d'expédier à l'engenho son intelligente petite négresse à qui Olyntha remit enfin cette courte réponse.

« L'orpheline reconnaissante s'efforcera d'obtenir la faveur de passer quelques jours chez sa marraine; mais si cette grâce lui était refusée, elle répondrait bientôt plus longuement. »

Quinze jours après cet échange de lettres, la corvette la Diane était alors mouillée dans la baie de Tous-les-Saints; Olyntha, revenue de chez dona Mercedem, sa marraine, paraissait moins souffrante, sa pâleur faisait place à un léger incarnat, les larmes ne ternissaient plus l'éclat de ses grands yeux; une espérance était rentrée sans doute dans le cœur désolé de l'orpheline; Georges Barzien, toujours prisonnier dans l'engenho et ignorant absolument ce qui se tramait contre lui, fut inopinément accosté sur le grand perron par le marquis Braz de San-Pedro.

— Je viens d'écrire plusieurs lettres pour vous, dit Braz d'un ton impérieux et rude.

Georges Barzien eut peur.

— J'ai écrit à dom Fabiano Esthelhos, à nos principaux voisins, et enfin au tabellion...

— Mais... dans quel but? demanda Georges avec crainte.

— Dans le but de renouer des relations trop brusquement rompues par mon arrivée. Lisez ces lettres, et, si leur teneur vous convient, faites-les partir vous-même.

Le jeune marquis remit à Georges sa correspondance décachetée et rentra dans son appartement.

La première lettre annonçait au père d'Isabel que Braz, se réservant l'engenho, faisait donation de ses terres et domaines seigneuriaux, fabriques et maisons de Caramão, Gentilhas, Sant-Martha et Veraguassos au di-

que comte de Moêlho, qui se retrouvait par cela même en position de contracter un brillant mariage. — Paroles ayant été données, six semaines avant, si les intentions de l'honorable seigneur Estrelhos e Tamarão n'avaient point changé, le contrat pourrait être signé en grande pompe le surlendemain, toutes les mesures nécessaires ayant été prises en conséquence.

Par la seconde lettre, Braz enjoignait au tabellion de se trouver à pareil jour, avant l'heure de midi, à l'engenho San-Pedro, d'une part avec l'acte de donation des vastes domaines sus-nommés, d'autre part avec le contrat de mariage.

Les autres lettres étaient de simples invitations.

Georges Barzien lut et relut, avec défiance d'abord, puis avec surprise, et enfin avec une folle joie.

— Ma bonne étoile reprend le dessus; Braz se sera convaincu, je ne sais comment, par exemple, que je suis le vrai, le seul Moêlho... L'entêtement de mademoiselle sa sœur lui paraît condamnable... C'est à elle qu'il en veut désormais. Je rentre en faveur d'une manière éclatante, j'espère!... Camarão, Gentilhas, Santa-Martha, Veraguassos; mais cela représente plus de cent mille livres de rentes!...

(La suite au prochain numéro.)

de remettre son âme très-sainte aux mains de son père éternel.

Nous lui demandons instamment que, de même qu'après le pardon par lui octroyé, dans les profondes ténèbres dont la terre entière se trouvait couverte, il éclaira les âmes de ses ennemis, qui, repentants de leurs crimes horribles, se frappaient la poitrine, de même aussi, dans les épaisses ténèbres de notre âge, il veuille tirer, des trésors inépuisables de son infinie miséricorde, les dons de sa grâce céleste et triomphante qui fassent revenir à son bercail unique toutes les brebis errantes.

Quels que soient pour l'avenir les desseins insondables de la divine Providence, nous supplions Jésus Christ lui-même, au nom de son Eglise, qu'il jöge la cause de son vicaire, qui est aussi la cause de son église et qu'il la défende contre les efforts de ses ennemis et qu'il la fasse glorieusement triompher. Nous le prions aussi qu'il rende à la société troublée l'ordre et la tranquillité; qu'il lui accorde la paix désirée pour le triomphe de la justice que nous attendons de lui seul. Au milieu d'un tel tremblement de l'Europe et de tout l'univers, en présence de la commotion que soulèvera tous ceux qui sont chargés de l'ardu devoir de diriger le sort des peuples, il n'est qu'un seul Dieu qui puisse combattre avec nous et pour nous: *Judicatos Deus et discerne causam nostram de gente non sancta: da pacem Domine in diebus nostris quia non est alius qui pugnet pro nobis, nisi tu Deus noster.*

Après cette allocution, le Saint Père a déploré la lutte que l'Eglise du Messie a à endurer par l'œuvre de la révolution; les évêques et les religieux moines ont été expulsés. M^r le délégué apostolique a été forcé de partir. Les églises ont été spoliées et la métropole qui possédait d'immenses richesses en ornements d'or et d'argent et autres objets précieux a été saccagée. (*Journal de Rome*, 20 mars.)

Un télégramme de Turin, du 25 mars, porte que dans la chambre des députés, le général Sirtori, revenant sur la discussion de samedi, déclare n'avoir pas voulu offenser, l'armée italienne dont il admire le patriotisme et la valeur.

M. Audinot adresse une interpellation au ministère relativement aux affaires de Rome. M. Audinot croit le gouvernement du Pape incompatible non-seulement avec la liberté et l'indépendance du pays, mais encore avec le droit civil de toutes les nations civilisées. Il demande s'il existe des négociations avec des gouvernements étrangers pour la cessation de l'intervention, et quels sont les moyens de résoudre la question.

Le comte Cavour soutient que nous avons le droit d'avoir Rome pour capitale. Turin est prêt à se sacrifier, mais nous devons aller à Rome avec le consentement de la France et lorsque tous les catholiques sincères seront bien persuadés que l'Eglise, loin d'en souffrir, y gagnera. Le comte Cavour constate que l'union temporelle et spirituelle a été toujours et partout la source de maux; dès que nous entrerons dans Rome, nous proclamerons la plus large liberté de l'Eglise; cette liberté fera partie intégrante du statut italien, elle sera garantie de la manière la plus sûre. Si la cour de Rome persiste dans l'idée de l'union des deux pouvoirs, la papauté politique sera responsable des schismes qui pourront en dériver. Ce discours a été très-applaudi.

Une seconde dépêche nous fournit les indications suivantes sur le discours de M. le comte de Cavour.

Le comte Cavour, dans sa réponse à M. Audinot, a dit que l'Italie a le droit d'insister sur la possession de Rome, parce que l'Italie ne peut jamais se constituer sans Rome, qui réunit toutes les conditions morales et historiques qui constituent une capitale. Rome est la seule ville d'Italie qui n'excite ni la jalousie ni les haines municipales; il était donc du devoir du cabinet d'annoncer à l'Italie et au monde que la nécessité d'établir à Rome la capitale, est reconnue par la nation tout entière. Le premier ministre regrette Turin, mais il pense que celle-ci est prête à se sacrifier pour le bonheur de la patrie commune. Tous les Italiens se souviendront de Turin, mais Rome seule peut être la capitale de l'Italie.

« Pour aller à Rome, ajoute M. de Cavour, il faut s'entendre avec la France. Nous irons à Rome sans affecter l'indépendance de la papauté que, même dans ce cas, nous ne pouvons y aller malgré la France; si nous pouvions le faire sans qu'elle pût s'y opposer, nous devrions encore respecter sa volonté.

« Les bienfaits que nous avons reçus de la France nous font une loi de ne point agir contre sa volonté. On nous dira que nous n'atteindrons jamais notre but, mais si nous pouvons assurer l'indépendance du Pape, la France ne nous fera plus d'opposition.

« On dit que la présence du roi à Rome dimi-

nuera la splendeur et l'indépendance du Pontife; si la chute du pouvoir temporel produisait un effet pareil, le réunion de Rome à l'Italie serait fatale à l'Italie. Mais ce danger n'est point à craindre, car partout où le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel ont été réunis, ils ont produit la barbarie. »

Le pouvoir temporel, dit encore M. de Cavour, est-il, aujourd'hui comme autrefois, la garantie de l'indépendance de la papauté? Non. L'examen du gouvernement de Rome lui prouve le contraire et l'orateur s'attache à marquer la différence qui existe entre l'état actuel des choses et la société morale et politique existant avant 1789. Il y eut un temps où le pouvoir temporel assurait l'indépendance du Saint-Père; mais l'absolutisme du dogme et du droit divin s'est effacé graduellement. L'Angleterre, l'Autriche et la Russie ont fait des concessions à la jurisprudence nouvelle des peuples.

M. de Cavour a tracé l'histoire des mouvements patriotiques qui se sont produits en Italie depuis 1815, et s'efforce de prouver que l'antagonisme entre le gouvernement temporel et le pape subsiste toujours. Cet antagonisme n'a même fait que croître depuis 1848, et les événements de 1859 n'ont point modifié la situation. Enfin, dit encore l'orateur, à Bologne, dans l'Ombrie et dans les Marches, la presse est libre, et Rome aussi à ses journaux dans ces provinces; mais il ne s'y est point manifesté la preuve que ces provinces désirent retourner sous la domination papale. — Havas.

On lit dans la *Gazette de Turin* du 23 mars :

Les murs de notre ville sont couverts d'affiches par lesquelles le ministère de la guerre demande des fournisseurs de vivres et de tous objets nécessaires à l'armée en campagne. Ce seul fait indique les préoccupations de notre gouvernement, qui tient à ne pas se laisser surprendre par les événements et à être prêt à toute éventualité.

D'après des lettres de Naples, du 23, à l'occasion d'une manifestation ouvrière, dirigée par M. Liborio Romano, avec un drapeau surmonté d'un bonnet phrygien, la garnison aurait été consignée. Des camorristi ivres auraient blessé, dans la soirée, quelques gardes qui ont arrêté les perturbateurs et emprisonné la Sangiovanaro.

Le lendemain, il y aurait eu une panique générale, et une procession aurait été interrompue par quelques coups de feu.

La tranquillité a, du reste, été rétablie.

On mande de Rome, le 24, que le colonel de Becdelièvre a invité, en parlant, par un ordre du jour, les zouaves pontificaux à rester au service.

M. de Charrette a été nommé chef de bataillon.

Le *Journal de Rome* annonce que M. de Becdelièvre a emporté des témoignages de la bienveillance du Pape.

M. de Mérode aurait fait fermer les cercles des touristes français. — Havas.

On lit dans la *Gazette autrichienne* :

Venise, 16 mars. — On écrit de la frontière que les postes piémontais prennent depuis quelque temps une attitude hostile. C'est ainsi que près de Marabina Camparini, dans le district d'Arcani, province de Rovigo, des coups de fusil ont été tirés de la rive droite du Pô sur un factionnaire autrichien placé sur l'autre rive, mais sans le toucher. Le lendemain, on recommença à tirer, et, cette fois-ci, la sentinelle fut blessée au pied et dut être transportée à l'hôpital.

On écrit des bords du Mincio à la *Perseveranza*.

MM. Sèga et Montenni, arrêtés à la suite de la démonstration de Vérone, ont été envoyés à Ollmütz. Grande concentration de troupes à Mantoue et vers le Pô; des sœurs de charité y sont aussi arrivées de Vienne pour soigner les blessés.

On assure que l'ambassade Russe près la cour de Vienne aurait été autorisée par son gouvernement à déclarer officiellement que la Russie désavoue la part que prennent les Monténégrins dans le soulèvement des provinces voisines et qu'elle aurait adressé une note énergique à ce sujet au prince du Montenegro. (*Le Pays*.)

La *Gazette de Varsovie*, du 23 mars, annonce que « le conseiller d'Etat, général Muchanoff, vient, sur sa propre demande, d'être autorisé à abandonner la direction de l'intérieur et des cultes et à donner sa démission des fonctions de curateur de l'instruction publique. »

M. Muchanoff, qui a quitté Varsovie précipitamment, est remplacé provisoirement par M. Biernecki, chargé de l'intérieur, en qualité de membre le plus ancien de la direction de l'intérieur. — Havas.

Londres, le 25 mars. — Shanghai, 6. — La communication avec les troupes de Tien-Tsin se trouve

interceptée par la glace. Il n'est arrivé aucun courrier depuis celui du 10 octobre. Le général Collineau est mort. Les insurgés font des efforts désespérés pour avancer vers le Sud. Le secrétaire de l'ambassade américaine à Jeddo (Japon) a été assassiné.

Les ambassadeurs anglais et français se sont retirés à Gakohama. Le ministre américain est resté. — Havas.

FAITS DIVERS.

Par décision du ministre des finances, l'intérêt attaché aux bons du trésor public a été fixé ainsi qu'il suit, à partir du 26 de ce mois.

- A 4 0/0 pour les bons de 3 à 5 mois;
- A 4 1/2 0/0 pour les bons de 6 à 11 mois;
- A 5 0/0 pour les bons à un an.

— Après la campagne d'Italie, une souscription a été ouverte à Turin dans le but d'élever en cette ville un monument à la France. Le total des sommes versées dans la caisse municipale s'élève à 50,471 fr. 84 c.

SOUS-COMPTOIR DU COMMERCE et de l'Industrie.

Société anonyme, Capital social : 20 millions.

AVANCES ET CRÉDITS

Sur nantissements ou consignations de marchandises et sur warrants;

Sur actions, obligations, titres et autres valeurs.

Siège social : à Paris, rue Lepelletier, 3.

Agences au Havre, à Marseille et à Nantes.

CHRONIQUE LOCALE.

A l'occasion des différentes questions qui s'agitent à Poitiers pour le tracé du nouveau chemin de fer qui doit relier cette ville à Nantes, M. Ricaume signale dans le *Journal de la Vienne* une ligne non moins importante que celle de Nantes. Cette ligne partant de Poitiers, dit-il, passerait par Neuville, Mirebeau, Loudun, Saumur, Le Maus, Ateçon, Caen et Cherbourg.

C'est la route de l'Angleterre, le débouché de nos vins et de nos produits agricoles et dont l'exécution ne peut tarder.

Nous nous associons entièrement aux vœux de M. Ricaume; il y a longtemps déjà que, dans le Saumurois, on sent la nécessité d'une ligne sur la rive gauche de la Loire; chaque jour on en éprouve de plus en plus le besoin. Les intérêts de notre pays demanderaient peut être une légère modification au tracé indiqué par M. Ricaume : les populations, et les produits des diverses contrées fixeraient sur le tracé de cette voie.

Pour chronique locale et faits divers : P. CODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Marseille, 26 mars. — Deux journaux de Marseille parlent de troubles qui auraient eu lieu à Palerme. Une lutte sanglante se serait engagée à Santa-Margherita. Divers partis auraient fait des démonstrations hostiles à Messine pour demander la démolition de la citadelle. Cependant le peuple de Messine acclamait toujours Garibaldi.

Plusieurs journaux d'Allemagne annoncent que la cour de Vienne a adressé à toutes les cours de l'Europe une protestation contre la proclamation du nouveau royaume d'Italie. — Havas.

LES MAISONS DE NOUVEAUTÉS.

Il ne faut pas médire de la concurrence, et l'on doit se féliciter pour le consommateur de la lutte si vive qui éclate aujourd'hui entre toutes les maisons de nouveautés de la capitale. Toutes prétendent posséder les plus vastes magasins du monde, chacune affirme vendre, — c'est le terme consacré — le meilleur marché de tout Paris. C'est à qui étalera, dans la quatrième page des journaux, les prix les plus extraordinaires et les plus séduisants. En fin de compte, c'est l'acheteur qui bénéficie de cette rivalité.

Il est facile cependant, malgré la confusion qui semble résulter, au premier abord, de toutes ces annonces, d'arriver à reconnaître quelle est la maison qui vend réellement le meilleur marché, et dont les assertions méritent une entière confiance.

C'est évidemment celle dont l'organisation exceptionnelle lui permet de profiter de toutes les circonstances et de toutes les occasions favorables.

C'est celle qui, possédant d'immenses capitaux,

— libres, — indépendants, lui appartenant bien en propre, et n'ayant point à supporter le joug onéreux de la commandite, — peut acheter sur une vaste échelle, obtenir des bonifications de prix proportionnées à l'importance de ses achats, et à son mode de paiement immédiat.

C'est celle qui, grâce à sa nombreuse clientèle et au rapide écoulement de ses marchandises, peut renouveler plus souvent ses approvisionnements.

C'est la maison enfin qui ne grève pas ses frais généraux d'un loyer exorbitant, et se contente d'un local spacieux et commode, sans s'imposer le luxe d'une coûteuse installation dans de splendides hôtels.

Une maison qui réunit toutes ces conditions, est en possession d'une supériorité incontestable sur tous ses concurrents. C'est cette situation qui a établi et qui légitime la vogue dont jouit l'établissement du COIN DE RUE dans la clientèle parisienne.

Que voyons-nous en effet depuis dix ans? Le COIN DE RUE toujours en avant, toujours à la tête de toutes les innovations commerciales, ne promettant que ce qu'il peut tenir, n'affirmant que ce qu'il peut prouver, en se créant une réputation de bon marché qui a été constamment justifiée.

L'initiative de cette maison est infatigable, et, sans remonter bien loin, nous trouvons, dans les deux dernières saisons, de remarquables preuves de l'intelligence avec laquelle elle sait aller au-devant des besoins, des goûts et des volontés des consommateurs.

Il y a quelques mois, le commerce français s'inquiétait de la concurrence que les marchandises anglaises allaient faire à l'industrie nationale. Le COIN DE RUE se met bravement en travers de ce préjugé. Il n'hésite pas à provoquer une lutte contre les produits britanniques, et prouve victorieusement la supériorité de l'industrie française, en mettant en vente une série d'articles dont les prix, inconnus jusqu'à ce jour, produisirent, en France et en Angleterre, une profonde sensation.

Il y a un mois, les magasins de nouveautés étaient en pleine morte-saison. Persuadée que les affaires ne se réveilleront qu'autant qu'on leur donnera une vive impulsion, la maison du COIN DE RUE applique immédiatement son immense capital à un mode d'anticipation commerciale qui n'est pas à la portée de toutes les maisons.

Il ne s'agissait de rien moins en effet que d'acheter au comptant et trois mois à l'avance, toutes les plus belles nouveautés (les soieries surtout) exécutées en vue de la saison prochaine.

Or, une fois ces acquisitions opérées avec une différence de 30 0/0 sur les prix à venir, le COIN DE RUE met toutes ces marchandises en vente au prix coûtant. Il ne réalise ainsi aucun bénéfice, mais il a donné un concours utile à la fabrique, il a occupé son nombreux personnel, il a attiré chez lui une clientèle immense, et enfin il a prouvé une fois de plus qu'il est bien réellement l'établissement qui vend LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS.

C'est par ce système d'initiative incessant, par

cette large manière d'entendre et de pratiquer les affaires, que la maison du COIN DE RUE s'est placée et se maintient à la tête de tous les magasins de nouveautés de la capitale. C'est ainsi qu'elle réalise le type de cette importante branche de commerce, et que, seule, elle atteint le but que doivent se proposer tous les établissements de ce genre, c'est-à-dire les dernières limites du bon marché.

(153) E. Dotil.

MAISON BIÉTRY, Boulevard des Capucines, 41.
CHALES CACHEMIRE, CHALES DE LAINE, ET CHALES UNIS POUR DEUIL.

M. Biétry a l'honneur d'être fournisseur breveté de Leurs Majestés Impériales; il est filateur et fabricant. Par sa double industrie, cette maison livre directement au consommateur, à un bon marché réel, de belle et bonne marchandise, revêtue d'un cachet de garantie, de la désignation et d'une étiquette de prix fixe.

Sur demande, on expédie en province. (144)

BOURSE DU 26 MARS

4 p. 0/0 baisse 03 cent. — Ferme à 68 15.

5 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 96 00.

BOURSE DU 27 MARS

5 p. 0/0 baisse 23 cent. — Ferme à 67 90

4 1/2 p. 0/0 baisse 40 cent. — Ferme à 95 60

P. GODET, propriétaire-régérant.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

Séparation de corps et de biens.

D'un jugement rendu par défaut par le tribunal civil de Saumur, le sept mars mil huit cent soixante-un, enregistré,

Au profit de M^{me} Marie Meunier, épouse du sieur Jean Bouju, ci-après domicilié, cette dame demeurant à Saint-Martin-de-la-Place, et ayant pour avoué M^e Beaurepaire, contre ledit sieur Jean Bouju, cultivateur, demeurant au Gué-de-Frêne, commune de Saint-Martin-de-la-Place,

Il résulte que cette dame a été séparée de corps et de biens d'avec son dit mari.

Pour extrait, dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le vingt-six mars mil huit cent soixante-un.

(154) BEAUREPAIRE.

Désignation des immeubles à vendre.

1^o Une maison, située à Saint-Paul-du-Bois, composée d'une chambre basse à feu, grenier au-dessus; petite boutique et cellier à côté, chambre haute au-dessus, grenier sur cette chambre haute; chambre en bas-côté, occupée par Picherit, grenier au-dessus, issues et toits derrière; le tout se tenant, joignant au levant la veuve Leveau, au midi Gautreau, au couchant les héritiers Hilaire, et au nord la rue;

Mise à prix : deux mille francs, ci 2,000 f.

2^o Une parcelle de terrain, près la Maison-Germain, contenant environ un are vingt centiares, joignant au levant la veuve Leveau, au midi Denescheau, au couchant Glemain, et au nord la route;

Mise à prix : trente francs, ci 30 »

3^o Un jardin, situé à la Marcasse, d'environ deux ares vingt centiares, joignant au levant Leveau et Sauvêtre, au midi Pierre Davy, au couchant Gautreau, et au nord le chemin conduisant du bourg à la Rinsonnière et à Vihiers;

Mise à prix : quatre vingt francs, ci 80 »

4^o Un autre jardin, dans la Grande-Cour, d'environ un are quarante centiares, joignant au levant Alexis Lebrun, au midi Jean Gaudicheau, au couchant Chalès, et au nord Louis Hilaire;

Mise à prix : vingt francs, ci 20 »

5^o Un pré, dit les Petites-Cartes, d'environ vingt ares, joignant au levant le chemin de la Rimbaudière à la Giraudière, au midi les enfants Deffage, au couchant Leveau, et au nord un petit chemin;

Mise à prix : quatre cents francs, ci 400 »

TOTAL DES MISES A PRIX : deux mille cinq cent trente francs, ci 2,530 f.

La vente de ces immeubles a été autorisée par jugement du tribunal civil de première instance de Saumur, en date du deux mars mil huit cent

soixante-un, enregistré, qui a homologué une délibération du conseil de famille des mineurs Gaudicheau, tenu le six février mil huit cent soixante-un, sous la présidence de M. le juge de paix de Vihiers, enregistrée.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à cette vente, a été déposé dans l'étude dudit M^e Planton.

Les mises à prix ci-dessus ont été fixées par le jugement qui a autorisé la vente.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o Audit M^e BODIN, avoué pour-suivant;

2^o A M^e PLANTON, notaire à Vihiers, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant, soussigné, à Saumur, le vingt-cinq mars mil huit cent soixante-un.

R. BODIN.

Enregistré à Saumur, le mil huit cent soixante-un, 1^o, c^o. Reçu un franc dix centimes, dixième compris.

(155) P. VING.

A CÉDER

UNE BONNE ÉTUDE D'HUISSIER, Dans un chef-lieu de canton,

A 20 kilomètres de Tours.

S'adresser à M. Th. Bussou, greffier du tribunal de commerce, à Saumur.

A LOUER

Présentement,

MAISON, place Saint-Pierre, anciennement occupée par M. Chozamy. Elle comprend salon, salle à manger, cuisine, chambres à coucher, greniers, cour et caves.

S'adresser à M. ROUX, rue de Fenet, n° 79. (157)

ON DEMANDE UN CLERC pour une étude d'avoué.

S'adresser au bureau du journal.

LUZERNES ET FOINS

de première qualité,

A VENDRE

S'adresser au garde de Chozé, commune de Cizay, canton de Montreuil-Bellay (12 kilomètres de Saumur).

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

Sise à Saumur, rue Bodin, n° 22.

S'adresser, pour traiter, audit notaire. (125)

A VENDRE

200 grammes de graines de vers à-soie, provenant d'une éducation faite avec un échantillon de graines apportées de Chine, en 1860, par M. de Montigny et ayant donné de très-beaux et très-durs cocons blancs. Prix 10 fr. les 30 grammes.

S'adresser à M. CHAMPNEUF, à Vernantes. (151)

Rue Basse-Saint-Pierre, 12, Saumur,

LÉONCE CAVELIER FILS GRAVEUR SUR MÉTAUX.

Fait tout ce qui concerne son art.

Changement de Domicile.

SIMON-BALZEAU

A l'honneur de prévenir que, pour cause d'agrandissement, il vient de transférer son magasin de chaussures, de la place de la Bilange, rue Saint-Jean, n° 32. (343)

A LOUER

DE SUITE,

PORTION d'une VASTE MAISON, avec cave et jardin, située rue du Presbytère, à Nantilly.

S'adresser à M^e MAUBERT, huissier.

AVIS.

LA MAISON DE BANQUE

A. SERRE

RUE D'AMSTERDAM, 3, A PARIS, Ouvre des COMPTES-COURANTS avec CHÈQUES, fait des Avances sur titres, se charge de l'achat et de la vente des Valeurs négociées à la Bourse de Paris, etc.

Un bulletin contenant toutes les conditions de ces diverses opérations de banque est adressé à toute personne qui en fait la demande. (629)

GUERISON

Prompt et certaine des maladies contagieuses par la COPAHNE MIEGE de Jozeau, ph., r. St-Quentin, 22, Paris, agréable et facile à prendre, en voyageant et en travaillant; prescrite et connue depuis 1840. — Dépôt dans toutes les Pharmacies. — Exiger la marque de fab.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,